



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de HOYMILLE. Elle est disponible sur le site internet : www.hoymille.fr

Le budget primitif 2021 a été voté le 24 mars 2021, il a été établi suivant les objectifs suivants :

- Maitriser les dépenses de fonctionnement
- Ne pas alourdir la fiscalité des ménages
- Mobiliser les aides publiques chaque fois que possible pour le financement des projets d'investissement

Les chiffres sont des prévisions établies en fonction des ressources communales attendues.

Le budget primitif est établi sur la base de prévisions (normales de charges), les dépenses supplémentaires ou les économies liées au Covid-19 seront reprises dans une décision modificative.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Dépenses de fonctionnement : 2 234 810.00 euros (dont 380 000 € d'écart recettes – dépenses de fonctionnement budgété)

Réparties comme suit :

011 – Charges à caractère général :	518 086.57 €
012 – charges de personnel et frais assimilés :	957 400.00 €
014 – atténuation de produits :	2 500.00 €
65 – Autres charges de gestion courante :	335 439.09 €
66 – Charges financières :	39 384.34 €
67 – Charges exceptionnelles :	2 000.00 €
<hr/>	
Total des dépenses réelles	1 854 810.00 €

023 – Transfert à la section d'investissement :	380 000.00 €
<hr/>	
Total des dépenses d'ordre	<u>380 000.00 €</u>

CHAPITRE 011 – Charges à caractère général

Elles regroupent :

- Les frais généraux, l'entretien et le fonctionnement des bâtiments et équipements communaux (énergie, eau, assurances, etc)
- Les frais de réparations courantes, de maintenance, et d'achat de petit matériel
- Les frais d'achat de fournitures et de services (cantine, ALSH, périscolaire, ateliers, etc)
- Les frais de transports (écoles, ALSH)

CHAPITRE 012 – Charges de personnel et frais assimilés

Elles regroupent :

- Les salaires du personnel permanent et occasionnel et les cotisations afférentes
- Les frais de médecine du travail
- Les frais d'assurance du personnel

CHAPITRE 014 – Atténuations de produits

Elles se composent :

- Du dégrèvement de taxe foncière appliqué aux jeunes agriculteurs

CHAPITRE 65 – Autres charges de gestion courante

Elles regroupent :

- Les indemnités de fonction des élus et les cotisations afférentes
- Le financement du service d'incendie
- Le versement de la subvention d'équilibre au CCAS
- Les subventions de fonctionnement attribuées aux associations

CHAPITRE 66 – Charges financières

Elles regroupent :

- Les intérêts des emprunts en cours
- La répartition des intérêts courus non échus

CHAPITRE 67 – Charges exceptionnelles

Elles regroupent :

- Les secours et prix
- Les charges exceptionnelles (indemnisations, frais ponctuels)

023 – Virement à la section d'investissement

Il s'agit de l'excédent de fonctionnement prévisionnel (recettes – dépenses), réservé aux dépenses d'investissement (autofinancement)

Recettes de fonctionnement : 2 234 810.00 euros

Réparties comme suit :

013 – Atténuation de charges :	28 000.00 €
70 – Produits des services du domaine	
Et ventes diverses :	82 100.00 €
73 – Impôts et taxes :	1 236 560.00 €
74 – Dotations, subventions et participations :	860 850.00 €
75 – Autres produits de gestion courante :	26 000.00 €
76 – Produits financiers :	100.00 €
77 – Produits exceptionnels :	1 200.00 €
<hr/>	
Total des recettes réelles	<u>2 234 810.00 €</u>

CHAPITRE 013 – Atténuations de charges

Elles se composent :

- Des remboursements sur rémunérations du personnel (assurance, sécurité sociale)

CHAPITRE 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses

Ils se composent :

- Des concessions au cimetière
- Des redevances d'occupation du domaine public
- Des redevances des services (cantine, ALSH, périscolaire, bibliothèque, école de dessin, etc)

CHAPITRE 73 – Impôts et taxes

Ils se composent :

- Des taxes foncières et d'habitation
- Des attributions de compensation versées par l'état
- De l'attribution de compensation versée par la CCHF
- Du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales
- Des taxes sur l'électricité

CHAPITRE 74 – Dotations, subventions, et participations

Elles se composent :

- Des dotations attribuées par l'Etat (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation)
- Des dotations attribuées par le département (taxe professionnelle)
- Des compensations attribuées par l'état au titre des exonérations des taxes foncières et d'habitation
- De la participation de la caisse d'allocations familiales sur l'organisation des services d'accueil (ALSH, périscolaire)

CHAPITRE 75 – Autres produits de gestion courante

Ils se composent :

- Des locations de salles, garages, etc

CHAPITRE 76 – Produits financiers

Ils se composent des intérêts produits par les valeurs mobilières de placement

CHAPITRE 77 – Produits exceptionnels

Ils se composent :

- Des mandats annulés sur exercices antérieurs

SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique une notion de récurrence des dépenses, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à court et moyen terme.

Dépenses d'investissement : 1 826 224.99 euros

Réparties comme suit :

16 – Remboursement d'emprunts (capital) :	165 904.59 €
20 – Immobilisations incorporelles :	10 000.00 €
21 – Immobilisations corporelles :	1 487 578.71 €

Total des dépenses réelles	1 826 224.99 €
----------------------------	----------------

Restes à réaliser de l'exercice 2020 (inclus) :	162 741.69 €
---	--------------

Les principaux investissements inscrits au budget sont :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

- Concessions et droits similaires (remboursements de cautions, achat de licences informatiques)

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

- Réserve pour l'acquisition d'un terrain dans le lotissement « Luzerne » si un projet émerge
- Installations de caveaux et caves-urnes au cimetière
- Travaux de réfection de la toiture de l'église
- Réfection du réseau d'éclairage public rues Dewulf, du Roussillon, du Morvan, des Vosges

- Acquisition de matériel informatique et de mobilier pour l'école
- Remplacement des photocopieurs en mairie et aux écoles
- Rayonnages armoires de stockage ateliers
- Installation de mobilier urbain
- Remplacement de panneaux radiants salle du Reuze et Eglise
- Acquisition d'outillages pour les services techniques

Restes à réaliser de l'exercice 2020

Il s'agit des marchés et devis signés avant la clôture de l'exercice, et n'étant pas encore facturés au 31/12/20, notamment le solde de quelques situations de travaux pour le DOJO.

Recettes d'investissement : 1 826 224.99 euros

Réparties comme suit :

10 – Dotations, fonds divers et réserves :	812 392.48 €
13 – Subventions d'investissement :	399 805.09 €
Total des recettes réelles	<u>1 212 197.57 €</u>

021 – Virement de la section de fonctionnement :	380 000.00 €
(autofinancement)	

001 - Solde d'exécution antérieur reporté :	234 027.42 €
---	--------------

Les recettes d'investissement correspondent à :

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

- Fonds de compensation de la TVA (récupération de la TVA sur certaines dépenses d'investissement 2020)
- Taxe d'aménagement
- Excédents de fonctionnement antérieurs affectés à l'investissement

Chapitre 13 – Subventions d'investissement (Restes à réaliser)

Réalisation du DOJO

- Subvention attribuée par le département
- Fonds de concours attribué par la CCHF
- Subvention attribuée par la région

021 – Virement de la section de fonctionnement

- Autofinancement prévisionnel de l'exercice 2021.

001 – Solde d'exécution antérieur reporté

- Excédents antérieurs de la section d'investissement reportés

Pour l'équilibre du budget, et le financement des travaux et projets d'investissement, il n'a pas été nécessaire de faire appel à l'emprunt.

Plan de financement du DOJO

DEPENSES TTC		RECETTES	
Estimation du coût global (Etudes, missions, travaux)	1 874 899.00	Subvention départementale au titre des Projets Territoriaux Structurants	300 000.00
		Fonds de concours CCHF	147 940.00
		Subvention régionale	150 000.00
		FCTVA	310 000.00
		Autofinancement	966 959.00

Autorisation de programme DOJO votée au BP 2018 : 1 890 000 €

Echéancier des crédits de paiement :

■ Crédits non utilisés, réinscrits

En noir, crédits prévus initialement dans l'autorisation de programme

Crédits de paiement	Articles	2018	Non réalisés en 2018, réinscrits en 2019	2019	2020
	2031	60 000 €	48 962.98 €	48 962.98 €	
	21318	790 000 €	790 000 €	790 000 € + 890 000 €	1 154 537.53 €
	238	150 000 €	150 000 €	150 000.00 €	133 588.01 € + 16 411.99 €
TOTAUX		1 000 000.00 €	988 962.98 €	1 878 962.98 €	1 304 537.53 €

En 2021 pas de nouveaux crédits votés sur le programme DOJO, dépenses en restes à réaliser de l'exercice 2020 : 148 683.85 €. La réalisation est terminée.

Fiscalité (taux votés par le conseil municipal) :

Nouveau en 2021 : la commune perçoit la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties

Année	Nature	Taux
2021	Taxe d'habitation (Taux figé non soumis au vote)	18,12
	Taxe foncière propriétés bâties	20,56
	Taxe foncière propriétés bâties transférée du département	19,29
	Taxe foncière propriétés non bâties	50,03

Pour rappel, ces taux n'ont subi aucune augmentation depuis 2009.

Etat de la dette (Emprunts à taux fixes)

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2021 : 927 837.45 euros

Echéance 2020 :

- capital : 157 741.94 €

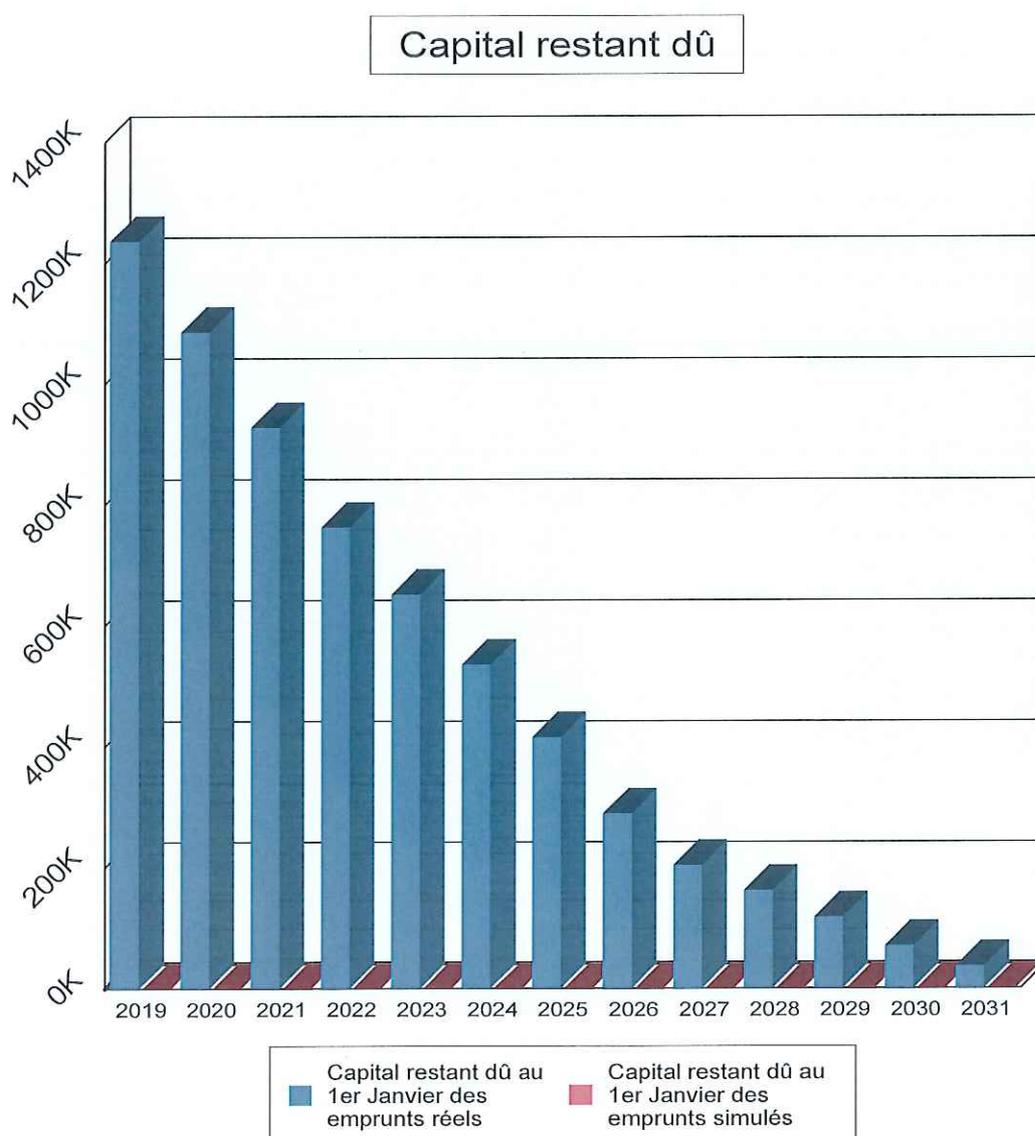
- intérêts : 52 040.73 €

Echéance 2021 :

- capital : 165 404.59 €

- intérêts : 44 378.03 €

L'extinction de la dette sur les emprunts en cours est prévue en 2031.



ETAT DES EMPRUNTS

DATE D'ORIGINE	ORGANISME PRETEUR	MONTANT D'ORIGINE	MONTANT DU AU 01/01/2021	REMBOURSEMENT CAPITAL 2021	REMBOURSEMENT INTERETS 2021
01/03/2000	DEXIA	228 673.53	106 666.19	9 190.54	6 655.97
01/02/2002	DEXIA	533 571.56	301 002.62	19 831.37	18 842.76
01/03/2002	DEXIA	762 245.09	59 116.53	59 116.53	3 446.49
25/07/2011	CAISSE D'EPARGNE	1 073 000	461 052.11	77 266.15	15 432.81
TOTAL GENERAL		2 597 490.18	927 837.45	165 404.59	44 378.03

Rétrospective de la section de fonctionnement

Principales évolutions des dépenses/recettes réalisées

DEPENSES

Charges à caractère général	2020	2019	2018	2017	2016
Achats de prestations de service	31 473	56 996	69 225	59 188	56 575
Electricité	83 505	102 231	103 594	123 437	37 282
Chauffage	29 537	38 538	38 532	33 274	32 299
Carburants	7 158	5 880	9 520	7 094	7 863
Livres	3 032	3 820	5 296	4 196	11 479
Organismes de formation	3 156	3 788	4 695	900	1 560
Affranchissement	5 847	6 422	4 087	3 637	4 699
Charges de personnel					
Personnel extérieur	10 840	11 828	15 638	8 348	8 750
Personnel titulaire	550 507	541 809	567 194	557 214	563 224
Personnel non titulaire	79 566	105 422	88 730	74 594	62 540
Emplois d'insertion	4 926	0	12 429	43 466	41 761
Cotisations pour assurance du personnel	25 218	27 243	24 350	39 408	51 813
Formations élus	1 253	1 493	2 616	1 395	932
TOTAL ANNUEL DE LA SECTION EN DEPENSES	1 730 079	1 745 541	1 767 481	1 813 076	1 699 493

Soit excédent annuel	550 031	485 555	505 765	448 486	486 985
-----------------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

RECETTES

Atténuations de charges	2020	2019	2018	2017	2016
Remboursements sur rémunérations	0	4 000	8 490	71 467	33 784
Remboursements sur charges de S.Soc et prévoyance	7 437	9 205	19 038	7 577	0
Impôts et taxes	1 098 122	1 081 589	1 195 197	1 169 171	1 171 280
Fonds de péréquation rurale	47 962	45 325	47 781	47 896	50 264
Dotation forfaitaire	394 317	395 254	398 577	399 174	419 783
Dotation de solidarité rurale	249 161	238 033	234 072	228 820	213 870
Participations CAF	50 458	26 123	32 935	29 960	26 097
Compensation pour perte de taxe additionnelle	78 945	71 103	85 766	0	0
Attribution du fonds départemental de péréquation	6 626	9 466	13 523	19 318	24 148
Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	3 347	3 308	3 056	3 374	4 132
TOTAL ANNUEL DE LA SECTION EN RECETTES	2 280 110	2 231 097	2 273 246	2 261 562	2 186 468